

## Activités de la Banque

Le présent chapitre passe en revue les principales activités de la Banque au cours de l'exercice écoulé, qui sont restées concentrées sur deux domaines: promotion de la coopération en matière de stabilité financière et monétaire dans la communauté des banques centrales et instances de réglementation; fourniture, essentiellement aux banques centrales, d'instruments et de services financiers de haute qualité. Le chapitre décrit également plusieurs modifications importantes dans les Statuts et l'organisation de la Banque. Les rapports mentionnés ci-après, de même qu'une grande partie des travaux de recherche, sont disponibles sur le site Internet BRI ([www.bis.org](http://www.bis.org)) ou, sur demande, en version papier.

### 1. Contributions directes de la BRI à la coopération monétaire et financière internationale

Les réunions bimestrielles des gouverneurs des banques centrales membres de la BRI et les travaux menés avec le soutien des divers comités œuvrant sous l'égide des gouverneurs du G 10 sont demeurés au centre des contributions de la Banque à la coopération financière internationale. Avec l'élargissement notable de l'actionnariat au cours des six dernières années, les réunions, thèmes de discussion et initiatives en faveur de la coopération revêtent de plus en plus une dimension mondiale. Cette extension de la présence de la BRI a été renforcée par le développement des activités de l'Institut pour la stabilité financière et du Bureau de représentation pour l'Asie et le Pacifique, à Hong-Kong RASS, ainsi que par la décision d'établir un Bureau de représentation pour les Amériques à Mexico. La création, en mars 2001, du Comité consultatif Asie a apporté une nouvelle pierre à l'édifice de la coopération en Asie.

#### *Consultations régulières sur des questions monétaires et financières*

Au cours de la période sous revue, les gouverneurs et hauts responsables des banques centrales membres de la BRI se sont réunis tous les deux mois pour examiner l'état de l'économie mondiale, l'évolution des marchés financiers et certaines questions spécifiques intéressant plus particulièrement les banques centrales. En novembre 2000, la réunion s'est tenue hors de Bâle, au Banco de México.

Les *réunions sur l'économie mondiale*, qui rassemblent les gouverneurs des banques centrales des principaux pays industriels et économies émergentes, ont, comme à l'accoutumée, procédé à un examen exhaustif

de l'évolution de l'économie et des marchés financiers dans le monde. Les échanges de vues et d'informations sur les évolutions essentielles ont été particulièrement utiles en présence de ce qui s'est avéré être un retournement marqué du cycle conjoncturel. En outre, ces discussions ont contribué à renforcer la communauté d'idées sur les fragilités et déséquilibres naissants.

Les *réunions des gouverneurs des pays du G 10* ont été consacrées, l'an dernier, à une évaluation plus détaillée des spécificités de la situation conjoncturelle ainsi qu'à l'analyse des discussions et travaux en cours dans le cadre des divers comités qui leur font rapport. En outre, les gouverneurs du G 10 ont approuvé, pour publication ou consultation publique, plusieurs rapports de ces comités (voir ci-après). Enfin, les gouverneurs ont rencontré les responsables du contrôle bancaire des pays du G 10 en mai 2000 et mai 2001 pour examiner divers sujets d'intérêt commun tels que le Nouvel accord de Bâle sur les fonds propres, la comptabilité à la juste valeur et le traitement des grands établissements financiers complexes.

Lors des réunions bimestrielles, une séance, à laquelle sont conviés les gouverneurs de toutes les banques centrales membres de la BRI, est consacrée à l'étude approfondie d'un sujet présentant un intérêt particulier pour les banques centrales. Durant la période sous revue, ces *réunions de l'ensemble des gouverneurs* ont abordé un large éventail de thèmes dans les domaines de la politique monétaire et de la stabilité financière, notamment: tendances de la liquidité sur les marchés des obligations d'État; consolidation bancaire; procyclicalité et réglementation prudentielle; inflation et cadre de la politique monétaire dans les marchés émergents; mise en œuvre de normes et codes pour renforcer les systèmes financiers.

Le *Comité sur l'or et les changes*, qui regroupe des experts des marchés financiers issus des banques centrales du G 10, s'est également réuni tous les deux mois l'an dernier. À plusieurs occasions, il a aussi accueilli des représentants des principaux marchés émergents. Son ordre du jour a été dominé par les relations de change entre grandes monnaies, mais il a examiné en outre des thèmes intéressants plus particulièrement les opérateurs de marché, comme: avantages des interventions officielles; implications du tarissement des titres d'État pour la conduite de la politique monétaire; liquidité des marchés des changes.

La Banque a poursuivi la collecte, l'analyse et la diffusion d'informations sur la gouvernance des banques centrales. La demande de telles informations a été importante durant l'année, les instituts d'émission placés dans un environnement changeant cherchant à tirer les leçons de l'expérience de leurs pairs. Ces travaux ont continué d'être guidés par un Groupe de coordination où sont représentés les gouverneurs des banques centrales de pays industriels et d'économies émergentes. La Banque s'est largement appuyée, dans ce domaine, sur le réseau qu'elle gère à cet effet et auquel participent environ 40 institutions. Cette structure informelle a permis à la BRI de fournir des informations actuelles de nature comparative sur des questions présentant un caractère d'urgence, tout en enrichissant sa base de connaissances. Enfin, de hauts responsables des banques centrales du monde entier se sont rencontrés,

l'an passé, pour discuter de la gouvernance des banques centrales en période de mutation.

Diverses réunions spéciales de hauts responsables de banques centrales ont également eu lieu l'an dernier. En mars 2001, un séminaire à l'intention des gouverneurs a examiné les pratiques de gestion des risques dans les établissements financiers. Le Département monétaire et économique a, une nouvelle fois, organisé deux rencontres d'économistes de banques centrales, l'une portant sur les dimensions micro et macroprudentielles de la stabilité financière, l'autre sur des questions de conjoncture. En outre, plusieurs ateliers ont été consacrés à différents sujets: objectifs d'inflation et processus de hausse des prix dans les économies industrielles et émergentes; cyberfinance; liquidité de marché. Le secteur privé participe de plus en plus activement aux discussions.

La dimension mondiale des efforts de coopération de la Banque s'est encore manifestée, l'an passé, à travers des réunions rassemblant essentiellement de hauts responsables des banques centrales d'économies émergentes. Outre la session de travail régulière sur la politique monétaire en Amérique latine, au Banco de México en novembre 2000, une rencontre des sous-gouverneurs des banques centrales d'Afrique a été organisée sur le même thème, en octobre 2000, à la South African Reserve Bank. D'autres sont prévues pour mai 2001 en Asie (à la People's Bank of China) et juillet 2001 en Europe orientale. La désormais traditionnelle réunion de deux jours des sous-gouverneurs des économies émergentes, dont la dernière a été tenue à Bâle en décembre 2000, a été consacrée à la concurrence, à la consolidation et à la stabilité systémique dans le secteur financier.

### *Rôle des comités permanents dans la promotion de la stabilité financière*

Les trois comités créés par les banques centrales du G 10 et se réunissant sous l'égide de la BRI ont encore notablement contribué à la promotion de la stabilité financière au cours de la période sous revue. Comme par le passé, ils ont envisagé cet objectif sous trois angles différents mais complémentaires: solidité des établissements (Comité de Bâle sur le contrôle bancaire), fonctionnement efficient des marchés (Comité sur le système financier mondial) et robustesse de l'infrastructure de paiement (Comité sur les systèmes de paiement et de règlement). Étant donné la complémentarité de leurs approches, ces comités ont été amenés à unir leurs efforts à plusieurs reprises ces dernières années et, plus récemment, dans le cadre du Forum sur la stabilité financière.

#### *Comité de Bâle sur le contrôle bancaire*

Au cours des douze derniers mois, le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire a formulé de nouvelles recommandations prudentielles sur des questions bancaires essentielles. Son initiative la plus remarquable a été la publication, pour consultation, d'un deuxième document sur le Nouvel accord de Bâle (qui doit entrer en vigueur en 2004). Le Comité a également diffusé plusieurs études importantes de politique générale destinées à encourager les autorités de contrôle des banques du monde entier à renforcer leur dispositif prudentiel

dans divers domaines. En septembre 2000, le Comité a organisé à la BRI, en collaboration avec la Banque Nationale Suisse et la Commission fédérale des banques de Suisse, la 11<sup>e</sup> Conférence internationale des autorités de contrôle bancaire, à laquelle ont assisté 260 personnes originaires de près de 130 pays.

Les propositions du Nouvel accord de Bâle ont été exposées dans un ensemble de documents publiés le 16 janvier 2001. Le cadre conceptuel reste identique à celui du premier processus de consultation, de juin 1999 (décrit dans le Rapport annuel 2000): une approche équilibrée reposant sur trois piliers d'importance équivalente (ratio minimal de fonds propres; processus de surveillance prudentielle; exigences en matière de communication financière). Il a cependant été grandement affiné, suite aux observations de la profession et des autorités de contrôle hors G 10. La plupart des commentaires reçus portaient sur le premier pilier. Destiné à l'origine aux grandes banques internationales, le Nouvel accord est toutefois volontairement conçu de façon à s'appliquer à tous les établissements, quel que soit leur degré de technicité. La complexité des propositions s'explique donc dans une certaine mesure par la nécessité de fournir une gamme correspondante d'options.

Pour l'essentiel, le document de janvier 2001 affine les méthodes de mesure du risque de crédit (premier pilier) et propose un traitement plus différencié en fonction du risque pour les éléments suivants: sûretés, garanties, dérivés de crédit, accords de compensation et titrisation. Il introduit, en outre, pour la première fois un cadre d'application d'une exigence de fonds propres en regard du risque opérationnel.

Le deuxième axe majeur des travaux du Comité, au cours de la période sous revue, a été l'élaboration de normes prudentielles de portée mondiale. Son action à cet égard a été largement soutenue par le Programme d'évaluation du secteur financier (PESF); celui-ci, mené conjointement par le FMI et la Banque mondiale, sert de guide pour évaluer l'application des normes et codes internationaux dans les différents pays. Dans ce cadre, deux documents du Comité ont joué un rôle clé: *Principes fondamentaux pour un contrôle bancaire efficace* (1997) et *Méthodologie des Principes fondamentaux* (1999). Suite aux évaluations effectuées jusqu'en avril 2001 et aux discussions au sein du Groupe de liaison sur les Principes fondamentaux (pays du G 10 et hors G 10), le Comité prévoit d'engager prochainement une révision des Principes fondamentaux en vue d'en publier un nouvel ensemble en 2002. Le Groupe de liaison a été lui-même actif, créant notamment des groupes de travail sur les fonds propres et sur des recommandations visant à faciliter l'auto-évaluation du respect des principes.

Le Comité de Bâle a entretenu un fructueux dialogue avec les autorités de contrôle de pays non membres. Son Secrétariat a été représenté à la plupart des réunions de groupes régionaux; il a répondu à de nombreuses demandes, d'assistance notamment. Il a participé, lorsque cela était nécessaire, au programme intensif de formation et d'assistance techniques désormais assuré par l'Institut pour la stabilité financière (voir ci-après). Il joue un rôle actif dans la mise en circulation des documents publiés, en préparant et diffusant un *Compendium* des documents majeurs de politique générale, mis à jour chaque année, et en distribuant régulièrement dans 170 pays la Liste de contacts des

autorités de contrôle bancaire. La dimension mondiale de son action a été mise en évidence par la Conférence internationale des autorités de contrôle bancaire.

Le Comité de Bâle a continué de publier régulièrement des recommandations sur des sujets prudentiels spécifiques. L'année dernière, celles-ci ont porté notamment sur les thèmes suivants: évaluation du risque de crédit; banque électronique; obligation de diligence à l'égard de la clientèle; risque de règlement dans les opérations de change; communication financière sur le risque de crédit; audit interne; relations entre autorités de contrôle et auditeurs externes; questions relatives aux institutions à fort effet de levier. Le Comité a fait paraître en outre deux documents de travail sur les notations externes et les systèmes d'alerte. Il a poursuivi le dialogue avec les instances comptables internationales, en particulier sur la comptabilité à la juste valeur.

#### *Comité sur le système financier mondial*

Le CSFM a continué de surveiller les marchés internationaux des capitaux et l'évolution du système financier mondial. Il s'est intéressé en priorité à l'analyse et à l'évaluation de facteurs susceptibles d'affaiblir les systèmes financiers, tant nationaux qu'internationaux, et de menacer ainsi le fonctionnement des grandes économies industrielles et émergentes.

Le Comité a poursuivi ses travaux sur la liquidité de marché et les simulations de crise. Une réunion de plusieurs de ses membres avec des représentants du secteur privé a examiné dans quelle mesure les modifications des procédures de gestion des risques dans les établissements pourraient affecter la liquidité de marché. Les principales conclusions, ainsi que les résultats de travaux antérieurs, ont été communiqués au Forum sur la stabilité financière (FSF).

Début 2000, le CSFM a commencé une enquête sur les simulations de crise pratiquées par 43 banques de 10 pays, dans le but de mieux connaître le rôle de ces pratiques dans la gestion des risques et de déterminer les événements exceptionnels considérés comme des risques majeurs. Le rapport a été soumis à consultation fin avril 2001.

Un groupe de travail créé pour étudier les implications de la négociation électronique sur les marchés financiers a présenté un rapport en janvier 2001. Le document analyse le recours à de tels systèmes pour les opérations de change et sur instruments à revenu fixe ainsi que son impact sur la structure, l'efficacité et la transparence des marchés. Il s'attache plus particulièrement aux questions de stabilité financière telles que la liquidité en période de tensions. Le CSFM a également continué de surveiller les changements technologiques et leurs répercussions sur les marchés financiers; il a été représenté au Groupe de contact sur la cyberfinance institué par le FSF.

En mars 2001, un autre groupe de travail du CSFM a publié un rapport sur les tendances récentes, la gestion des risques et la dynamique sur les marchés de gros. Après avoir examiné les changements intervenus dans l'utilisation et la disponibilité des sûretés, le document analyse leurs conséquences possibles pour le fonctionnement des marchés, surtout en période de tensions. Le

Comité a également mis sur pied un groupe de travail sur le financement de la nouvelle économie, afin de déceler les évolutions susceptibles d'avoir un impact sur la politique monétaire ou la stabilité financière. Le mandat de ce groupe couvre notamment les innovations en matière de pratiques de financement et les risques correspondants ainsi que les modifications possibles des rôles de différents prestataires de services financiers.

En septembre 2000, le Groupe de travail sur les statistiques bancaires internationales BRI a publié son rapport contenant des propositions visant à restructurer ces données, afin de faire apparaître le risque final et de mieux couvrir les expositions sur dérivés et les engagements conditionnels. Fondamentalement, ces propositions suivent les recommandations du Groupe de travail du FSF sur les mouvements de capitaux. Enfin, le CSFM, en collaboration avec le Comité de Bâle, l'Association internationale des contrôleurs d'assurance (AICA) et l'Organisation internationale des commissions de valeurs (OICV), a participé au rapport du Groupe de travail multidisciplinaire sur l'amélioration de la communication financière, transmis au FSF en mars 2001.

#### *Comité sur les systèmes de paiement et de règlement*

Le CSPR a poursuivi son action visant à promouvoir des systèmes de paiement et de règlement solides pour renforcer l'infrastructure des marchés des capitaux et réduire le risque systémique. Il a intensifié sa coopération avec d'autres instances internationales, notamment l'OICV, et a spécialement veillé à associer à ses travaux un nombre croissant de banques centrales hors G 10.

En janvier 2001, le CSPR a publié ses *Principes fondamentaux pour les systèmes de paiement d'importance systémique*, à l'issue de deux procédures de consultation publique à l'échelle mondiale. Ces principes fournissent aux banques centrales, organisations internationales et concepteurs ou exploitants des recommandations pour améliorer l'architecture et l'efficacité des systèmes de paiement. L'importance de ces principes pour la stabilité financière est soulignée par le fait que leur respect constitue l'un des critères d'évaluation des pays tant dans le cadre du PESF, mené conjointement par le FMI et la Banque mondiale, que des Rapports sur l'application des normes et codes.

Les Principes fondamentaux témoignent d'une prise de conscience accrue du rôle essentiel des banques centrales dans les systèmes de paiement; ils soulignent notamment qu'il leur incombe de vérifier le respect de ces principes et d'établir une collaboration mutuelle. En ce qui concerne les systèmes ayant des caractéristiques transfrontières ou multidevises, les banques centrales utilisent de plus en plus un cadre de coopération proposé avec le soutien du CSPR.

S'agissant de l'établissement de normes, le CSPR et l'OICV ont publié, en janvier 2001, un rapport soumis à consultation formulant des recommandations destinées à améliorer la sécurité et l'efficacité des systèmes de règlement de titres, surtout pour les dispositifs transfrontières. Ces recommandations devraient être parachevées pour la fin de l'année.

Un aspect essentiel des travaux en cours du Comité porte sur la mise en œuvre de la stratégie de réduction du risque de règlement dans les opérations de change, approuvée par les gouverneurs du G 10 en 1996. Le Comité a

continué de suivre et d'encourager les initiatives du secteur privé, qui constituent un élément clé de cette stratégie; il coopère avec le Comité de Bâle pour élaborer des recommandations à l'intention des autorités de contrôle.

Le Groupe de travail sur les systèmes de paiement de faible montant a poursuivi son étude et présenté ses conclusions sur ces systèmes, les instruments qu'ils traitent et les questions qu'ils soulèvent. Dans le domaine de la monnaie électronique, le Comité, par l'intermédiaire de son Secrétariat à la BRI, reste attentif à l'évolution mondiale des produits sur carte et réseaux.

Le Comité a renforcé sa coopération avec les banques centrales hors G 10, en particulier celles des économies émergentes. Son Secrétariat a aidé plusieurs institutions et groupes régionaux à préparer une présentation de leurs systèmes de paiement. Le Comité a apporté sa contribution aux ateliers et séminaires mis sur pied par la BRI en collaboration avec les groupes régionaux. Après sa première réunion dans l'hémisphère occidental, en mai 2000, le Comité a organisé à Mexico un atelier pour les banques centrales et autorités monétaires d'Amérique latine et des Caraïbes.

### *Bureau de représentation pour l'Asie et le Pacifique*

Le Bureau de représentation pour l'Asie et le Pacifique (Bureau d'Asie), ouvert en juillet 1998, a poursuivi ses activités visant à renforcer l'échange d'informations et la coopération entre les banques centrales de la région ainsi qu'entre ces dernières et leurs homologues du monde entier. Ces activités ont consisté entre autres à: réunir les responsables des banques centrales, notamment de la région; contribuer aux travaux de recherche et d'analyse financières et économiques de la Banque dans la zone Asie-Pacifique; promouvoir les relations d'affaires avec sa clientèle de banques centrales. Deux grandes initiatives ont marqué la période, avec le début du fonctionnement de la salle des opérations du Bureau d'Asie et la création du Comité consultatif Asie (CCA).

Suite à une décision du Conseil d'administration d'étendre les activités bancaires de la BRI dans la région, une salle des opérations de Trésorerie régionale est entrée en service en octobre 2000 et fait désormais partie intégrante du Département bancaire de la BRI. Elle offre des services bancaires aux banques centrales durant les heures d'ouverture des places asiatiques et contribue au renforcement des relations bancaires avec les contreparties commerciales de la région.

Le CCA, établi début 2001, se compose des gouverneurs des banques centrales de la région Asie-Pacifique membres de la BRI. Il a pour objet d'offrir un moyen de communication entre ces membres et le Conseil d'administration ainsi que la Direction de la BRI sur des questions intéressant la communauté des banques centrales de la région. Son premier Président est Ian Macfarlane, Gouverneur de la Banque de Réserve d'Australie, le Bureau d'Asie assurant les fonctions de secrétariat nécessaires à ses réunions, qui se tiendront au moins une fois par an.

Pendant la période sous revue, le Bureau d'Asie a apporté son soutien à diverses rencontres et leur a souvent servi de cadre. En avril 2000, il a organisé un atelier, destiné expressément aux responsables des banques centrales de la région, sur les aspects statistiques et économiques des emprunts à l'étranger

du secteur privé. En décembre 2000, il a mis sur pied, avec le Département bancaire et l'assistance du Département monétaire et économique, un séminaire à l'intention des gestionnaires de réserves sur les implications du rétrécissement des marchés des titres d'État. La troisième réunion spéciale des gouverneurs, tenue en février 2001, a rassemblé des gouverneurs de la région et de quelques pays hors d'Asie. En outre, le Bureau d'Asie a accueilli plusieurs réunions régionales dans le cadre des travaux de divers comités du G 10, notamment, en collaboration avec la Hong Kong Monetary Authority, un échange de vues entre autorités de réglementation et représentants de banques commerciales sur les propositions du Nouvel accord de Bâle.

Le Bureau d'Asie a collaboré étroitement avec les groupes régionaux de banques centrales. En octobre 2000, à la demande du Groupe de travail sur le contrôle bancaire de l'EMEAP (Executives' Meeting of East Asia-Pacific Central Banks), il a organisé, avec la Hong Kong Monetary Authority, un séminaire de l'Institut pour la stabilité financière sur les risques liés aux instruments dérivés et leur réglementation. Fin 2000, le Bureau d'Asie a accueilli et animé le deuxième Forum EMEAP sur les marchés des changes et les autres marchés financiers. Il a également participé à des rencontres mises sur pied par des institutions régionales ainsi qu'à diverses conférences parrainées par des banques centrales, des institutions gouvernementales ou privées et des établissements universitaires de la région.

### *Institut pour la stabilité financière*

L'ISF a pour mandat de contribuer à l'amélioration et à la consolidation des systèmes et établissements financiers à travers le monde, essentiellement par un dialogue avec les autorités de contrôle sur les modalités d'un renforcement de la surveillance prudentielle. L'ISF les aide également à mettre en œuvre les mesures et procédures prudentielles nécessaires. Pour réaliser ces objectifs, il dispose de divers moyens, en particulier l'organisation de séminaires ciblés et d'ateliers régionaux pour de hauts responsables du contrôle du secteur financier à l'échelle internationale. Ces rassemblements sont destinés à aider les participants à mieux comprendre les techniques prudentielles et à leur donner la possibilité de s'informer des derniers développements dans ce domaine. Jusqu'à présent, les travaux de l'ISF se sont concentrés sur les questions bancaires, principal vecteur de l'intermédiation financière dans de nombreuses parties du globe. Toutefois, compte tenu de la poursuite de l'intégration financière, il ajoute progressivement à son programme des séminaires sur la surveillance des secteurs des titres et de l'assurance, le but étant de couvrir peu à peu tous les aspects de la stabilité financière.

L'an dernier, l'ISF a organisé neuf séminaires ciblés à Bâle et quinze ateliers régionaux en collaboration avec des groupes de contrôle prudentiel. Ces rencontres couvraient divers sujets, choisis après consultation des autorités de contrôle du monde entier: gestion des risques; gouvernance d'entreprise; contrôle consolidé; résolution des problèmes des banques; mise en œuvre des Principes fondamentaux pour un contrôle bancaire efficace. L'ISF s'est particulièrement attaché à aider les autorités prudentielles hors G 10 à



mieux comprendre les propositions de modifications de l'accord de Bâle, et ses efforts en ce sens se poursuivront pendant la phase de mise en œuvre du Nouvel accord. L'ISF a aussi tenu des séminaires spécialisés, dont l'un sur les risques de crédit et de marché destiné aux sous-gouverneurs de banques centrales, un autre sur la gestion des risques à l'intention des contrôleurs d'assurance et plusieurs sur les questions d'assurance des dépôts. Plus de 1 100 représentants d'agences prudentielles dans le monde ont participé, l'an dernier, à des rassemblements ISF.

L'Institut a également pris l'initiative d'inviter des experts et universitaires reconnus à rédiger des contributions sur des sujets intéressant les autorités prudentielles du secteur financier. Le premier *Occasional Paper* de l'ISF, qui porte sur la structure organisationnelle du contrôle bancaire, a été publié en novembre 2000.

La coopération avec d'autres institutions fournissant des programmes d'aide aux autorités de contrôle occupe toujours une place de choix dans les travaux de l'ISF. Durant la période sous revue, l'Institut a coordonné des activités et collaboré, par exemple, avec le Toronto Centre, l'Institut du FMI, la Banque mondiale et des banques régionales de développement. Il a également soutenu la participation de la BRI à l'Institut multilatéral de Vienne en organisant pour lui deux séminaires bancaires.

Fin 2000, Josef Tošovský a succédé à John Heimann au poste de Président de l'ISF.

## 2. Contributions de la BRI à la coopération internationale élargie

### *Groupe des Dix*

Par sa participation à titre d'observateur et par la prestation de services de secrétariat, la BRI a contribué, comme par le passé, aux travaux des ministres des Finances et gouverneurs des banques centrales des pays du G 10, de leurs suppléants et des groupes de travail constitués sous leur égide. Pendant la période sous revue, un groupe d'étude du G 10, auquel l'Australie et l'Espagne ont été invitées à s'associer, a préparé un examen approfondi du mouvement de concentration dans le secteur financier. Ce document, approuvé par les ministres et gouverneurs, a été publié en janvier 2001. Il analyse en détail les caractéristiques et les causes de la concentration dans le secteur financier de treize pays, puis évalue les implications de ce phénomène pour le risque financier, la politique monétaire, l'efficacité, la concurrence et les flux de crédit ainsi que pour les systèmes de paiement et de règlement. Il recense également les domaines dans lesquels il convient de se doter de moyens d'action supplémentaires, tâche dont la réalisation a déjà commencé. En outre, le G 10 a continué d'encourager un large dialogue sur les moyens de prévenir et résoudre les crises financières.

### *Forum sur la stabilité financière*

Le FSF a été créé début 1999 afin de promouvoir la stabilité financière internationale par l'intensification des échanges d'informations et de la coopération en matière de contrôle et de surveillance. Il rassemble

régulièrement les hauts responsables d'institutions financières internationales (y compris de la BRI), les groupements internationaux d'autorités réglementaires et prudentielles, les comités d'experts des banques centrales et les autorités nationales responsables de la stabilité financière sur les grandes places mondiales. Il est présidé, à titre personnel, par Andrew Crockett, Directeur Général de la BRI. Des informations détaillées sur le Forum, ses membres et ses activités sont disponibles sur son site Internet ([www.fsforum.org](http://www.fsforum.org)). Ce site contient un ouvrage de référence (*Compendium of Standards*) récapitulant les diverses normes économiques et financières reconnues, à l'échelle internationale, comme importantes pour la solidité des systèmes financiers. Il comporte également un répertoire de l'offre mondiale de formation dans le domaine de la surveillance financière, projet conjoint de la Banque mondiale, de la BRI, du FMI et de l'ISF.

Un aspect clé de l'activité du FSF consiste en échanges de vues et collecte d'informations sur les fragilités du système financier. Lors de leur réunion de mars 2001, les membres du FSF sont arrivés à la conclusion que les grands marchés et établissements financiers avaient bien résisté aux tensions. Toutefois, l'interaction entre le ralentissement conjoncturel et les déséquilibres financiers préexistants appelle à une vigilance constante et à une coopération accrue entre autorités prudentielles. Une réévaluation de ces fragilités devra être entreprise si les conditions venaient à se détériorer. Le FSF a également identifié deux sources potentielles de vulnérabilité pour le système financier: les mécanismes de transfert de risques et le rôle des technologies et instruments financiers récemment apparus dans la propagation de comportements grégaires. Le Forum a souligné combien il était important et urgent de poursuivre les travaux sur ces questions.

Le FSF examine aussi régulièrement les progrès accomplis dans l'application de ses recommandations antérieures sur les institutions à fort effet de levier, les mouvements de capitaux, les places franches financières ainsi que dans la mise en œuvre de normes internationales pour des systèmes financiers sains. Lors de sa réunion de mars 2001, le Forum a reconnu des avancées dans de nombreux domaines, mais il a indiqué qu'il fallait poursuivre les efforts, notamment par des actions concrètes des autorités nationales et du secteur privé.

Pour répondre aux préoccupations suscitées par les éventuelles répercussions de la faillite non maîtrisée d'un établissement financier très grand et complexe, notamment sur la stabilité du système financier international, le FSF, les ministres et gouverneurs du G 10 et le Comité de Bâle ont constitué en 2000 un groupe d'étude chargé d'examiner les principales questions que risque de soulever la liquidation d'un tel établissement. Ce groupe a défini des mesures préparatoires qui, de même que les procédures d'urgence à mettre en œuvre simultanément au niveau local, sont actuellement étudiées par les diverses autorités nationales et le seront ensuite au niveau international.

Lors de sa réunion de mars 2001 également, le FSF a mis en évidence des lacunes dans l'élaboration de recommandations internationales sur le traitement des banques en situation précaire et des problèmes bancaires

systémiques; il a invité le Comité de Bâle, par l'intermédiaire de son Groupe de liaison sur les Principes fondamentaux, à se pencher sur le sujet. Il a aussi suivi les progrès accomplis dans la mise au point de recommandations internationales sur les mécanismes d'assurance des dépôts, analysé les implications de la cyberfinance pour le contrôle prudentiel et le fonctionnement des marchés (à partir de travaux précédents d'un groupe de contact du FSF), et examiné d'autres questions intéressant les institutions financières internationales, concernant notamment le Nouvel accord de Bâle sur les fonds propres, les règles comptables et le provisionnement.

Dans un effort d'ouverture, le FSF a récemment inauguré des rencontres régionales pour promouvoir les échanges de vues entre membres et non-membres sur les fragilités du système financier et permettre à ces derniers de faire connaître leur manière de voir. La première de ces réunions, tenue à Mexico début avril 2001, rassemblait de hauts responsables de la stabilité financière de sept pays d'Amérique latine et d'Espagne ainsi que des représentants du FSF. À l'échelle nationale et internationale, les participants ont analysé les fragilités des systèmes financiers et examiné les initiatives de nature à renforcer ces systèmes.

### *Association internationale des contrôleurs d'assurance*

La BRI abrite le Secrétariat de l'AICA depuis sa création en janvier 1998. Cet organisme, qui joue un rôle analogue à celui du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire, mais dans le domaine de l'assurance, a pour objet de contribuer à la stabilité financière mondiale en améliorant la surveillance de ce secteur grâce à des normes concrètes, une assistance mutuelle et des échanges d'informations entre membres sur leurs expériences respectives. L'AICA a aussi élaboré des principes pour le contrôle des conglomerats financiers, en collaboration avec le Comité de Bâle et l'OICV dans le cadre de l'Instance conjointe, et participe activement au Forum sur la stabilité financière.

À ce jour, l'AICA a publié plusieurs ensembles de principes et recommandations (*Insurance Core Principles; Insurance Concordat; Guidance on Insurance Regulation and Supervision for Emerging Market Economies*, notamment) ainsi qu'une large gamme de documents exposant des normes prudentielles dans le domaine des assurances. En 2000, ceux-ci comprennent: *Insurance Core Principles Methodology; Principles on the Supervision of Insurance Activities on the Internet; Supervisory Standard on Group Coordination; Guidance Paper for Fit and Proper Principles and their Application*. L'AICA formule également des normes sur les sujets suivants: exigences de solvabilité (adéquation des fonds propres); comptabilité; réassurance; risques de marché; commerce électronique; transparence; prévention de la criminalité financière et des infractions à la réglementation.

L'AICA a mis au point plusieurs programmes de formation ainsi qu'une documentation didactique remise aux contrôleurs d'assurance, pour aider ses membres à appliquer ses normes prudentielles. Au cours de la période examinée, elle a organisé des séminaires de formation régionaux pour les autorités de surveillance d'Afrique, d'Amérique latine, d'Asie, d'Europe centrale et orientale ainsi que de places franches.

### 3. Autres formes de coopération avec les banques centrales

#### *Coopération sur les questions statistiques*

La BRI a poursuivi sa coopération active avec les banques centrales et autres organisations internationales sur diverses questions statistiques. Actuellement, les banques centrales de quelque 30 pays collectent et échangent des données exhaustives sur les positions transfrontières et en devises des banques sises dans leur pays, sur une base territoriale et consolidée. La BRI a présidé un groupe d'experts statisticiens chargé de concevoir un programme de mise en œuvre des recommandations formulées dans le rapport d'un groupe de travail du CSFM (voir ci-avant). Les améliorations proposées devraient être apportées d'ici la fin de 2004.

La Banque a coordonné, en avril 2001, une nouvelle enquête triennale sur les marchés des changes et des dérivés dans quelque 50 places financières, dont les résultats seront disponibles à l'automne. Elle a continué de participer aux statistiques conjointes Banque mondiale-BRI-FMI-OCDE, qui fournissent des données trimestrielles sur les grandes composantes de l'endettement extérieur des économies émergentes. Dans ce contexte, une étude a été menée pour mettre en évidence les principaux écarts entre les chiffres résultant des déclarations des créanciers et ceux publiés par les économies émergentes elles-mêmes. Enfin, la BRI a poursuivi ses discussions avec le FMI et la BCE, en vue de la création d'une base de données mondiale sur les différentes émissions de titres afin d'améliorer les statistiques dans ce domaine ainsi que dans celui des balances des paiements et d'affiner l'analyse des marchés financiers internationaux.

La BRI préside le Groupe d'experts sur les questions relatives à la banque de données monétaires et économiques, offrant aux banques centrales participantes (23 actuellement) des services pour l'échange électronique d'une large gamme de statistiques économiques, monétaires et financières. Un nombre important de banques centrales de marchés émergents ont accepté de s'associer à ces travaux. La plateforme de la banque de données BRI se compose de trois éléments: une structure complexe de codes pour les séries temporelles, correspondant à un cadre communément accepté; un protocole pour le transfert de ces données, au moyen des technologies Internet, à destination et en provenance d'un noyau central situé à la Banque; une norme internationale d'échange (GESMES/CB – Generic Statistical Message for Central Banks) mise au point conjointement par la BRI, les banques centrales et d'autres institutions internationales. À cet égard, la BRI, à la demande du Groupe d'experts banque de données, a pris contact avec d'autres organisations, comme le FMI, l'OCDE, le SEBC et Eurostat pour étudier les moyens d'améliorer la coopération internationale en matière de normes pour l'échange électronique de données, afin de rationaliser les rapports statistiques.

#### *Coopération avec les groupes régionaux de banques centrales*

La BRI a continué d'encourager la coopération entre banques centrales dans diverses parties du monde, soit au sein d'associations de politique régionale,

soit dans des organisations de banques centrales spécifiques. En 2000, elle a entretenu des liens actifs avec les organismes suivants: CEMLA (Centro de Estudios Monetarios Latinoamericanos); EMEAP (Executives' Meeting of East Asia-Pacific Central Banks); MEFMI (Macroeconomic and Financial Management Institute of Eastern and Southern Africa); SADC (Southern African Development Community); SEACEN (South-East Asian Central Banks). La BRI a participé aux réunions de ces groupes et organisé, à l'occasion, des rencontres ou ateliers conjoints. Ainsi, après une conférence sur les sites Internet des banques centrales, tenue à la Banque en juin 2000, plusieurs groupes ont repris ce thème, avec l'aide de la BRI, dans leurs régions respectives.

### *Coordination de l'assistance et de la formation techniques*

Comme les années précédentes, la BRI a aidé les banques centrales de plus de vingt pays industrialisés à coordonner l'assistance et la formation techniques destinées à leurs homologues d'Europe centrale et orientale, de la Communauté des États indépendants et de certaines économies en transition d'Asie. Cette coordination consiste à rassembler régulièrement des responsables des banques centrales donatrices et bénéficiaires concernées, de même que du FMI et d'autres organisations internationales. L'une de ces réunions s'est tenue à l'Institut multilatéral de Vienne, que la BRI a continué de soutenir, en collaboration étroite avec l'ISF et les comités établis à Bâle, en organisant des séminaires.

### *Groupe des experts informaticiens*

En juin 2000, le Groupe des experts informaticiens a tenu à Hong-Kong une séance de travail spéciale avec les responsables des services informatiques de banques centrales asiatiques sur les défis stratégiques en matière de technologies de l'information pour les banques centrales du G 10 et d'Asie. Les différentes présentations et discussions ont porté notamment sur l'utilisation d'Internet et des technologies connexes, les plateformes de gestion de documents, les stratégies de recherche de compétences et de services ainsi que sur l'infrastructure informatique des systèmes de paiement.

Les séances régulières ont été consacrées aux développements dans les banques centrales en ce qui concerne la stratégie, l'organisation, l'infrastructure et les projets informatiques – souvent dans la perspective des activités électroniques. Les questions de sécurité informatique, notamment accès à Internet et mesures de protection reposant sur la cryptographie à clé publique, sont restées prioritaires pour les experts informaticiens et leur Groupe d'étude sur les questions de sécurité.

## 4. Fonctions d'Agent et de Mandataire (Trustee)

### *Mandataire (Trustee) d'emprunts publics internationaux*

Durant l'exercice, la Banque a continué de remplir ses fonctions de Mandataire pour les obligations de consolidation 1990–2010 des Emprunts Dawes et Young (pour des informations détaillées, voir le 63<sup>e</sup> Rapport annuel de juin 1993). La

Deutsche Bundesbank, en tant qu'agent payeur, a notifié à la Banque qu'en 2000 la Bundesschuldenverwaltung (BSV – Administration fédérale allemande de la dette publique) avait fait procéder au versement d'un montant total d'approximativement DM 9,1 millions à titre de remboursement du principal et de paiements d'intérêts. Les valeurs d'encaissement et autres détails ont été publiés par la BSV dans le *Bundesanzeiger* (Journal officiel).

S'agissant de l'application de la clause de garantie de change pour l'Emprunt Young par la BSV, la Banque a maintenu ses réserves (précisées dans le 50<sup>e</sup> Rapport annuel de juin 1980), qui s'étendent également aux obligations de consolidation 1990–2010. Par ailleurs, elle a attiré l'attention sur le fait que l'introduction de l'euro ne modifie en rien ces réserves.

### *Agent détenteur de sûretés*

En vertu de plusieurs contrats, la BRI agit en qualité d'Agent détenteur de sûretés, se chargeant de leur garde et de leur placement pour le compte des porteurs de certaines obligations souveraines en devises émises dans le cadre d'accords de restructuration de la dette extérieure. Les Contrats de nantissement en cours concernent les obligations du Brésil (64<sup>e</sup> Rapport annuel de juin 1994), du Pérou (67<sup>e</sup> Rapport annuel de juin 1997) et de la Côte-d'Ivoire (68<sup>e</sup> Rapport annuel de juin 1998).

## 5. Opérations du Département bancaire

Au 31 mars 2001, le bilan s'établissait à 76 054 millions de francs or, ce qui constitue un record pour une fin d'exercice et représente une augmentation de 1,6% par rapport au montant de 74 836 millions enregistré douze mois auparavant. En fait, ce résultat aurait encore été supérieur (de quelque 3,2 milliards de francs or) sans l'incidence négative de l'appréciation du dollar EU entre le début et la fin de l'exercice.

Comme les autres années, le bilan s'est sensiblement accru à la fin de l'automne, pour culminer fin décembre puis se replier au premier trimestre 2001. La tendance a cependant été beaucoup moins prononcée que lors des deux exercices antérieurs. Le maximum de 80 673 millions de francs or, atteint fin décembre, se situe bien au-dessous de celui de l'exercice précédent, avec 87 049 millions à la fin de décembre 1999.

Comme mentionné précédemment, la BRI a ouvert, en octobre dernier, une nouvelle salle des opérations de Trésorerie auprès de son Bureau d'Asie de Hong-Kong RASS. Cette Trésorerie régionale n'ayant pas de personnalité juridique propre, toutes les transactions effectuées par cette voie sont donc conclues au nom de la BRI, Bâle.

### *Passif*

Au 31 mars 2001, les fonds empruntés en or et en monnaies (à l'exclusion des opérations de pension) s'élevaient à 70 117 millions de francs or, contre 68 724 millions un an auparavant. Les dépôts en or ont légèrement augmenté, de 22 millions de francs or, à 2 842 millions et représentent, comme pour l'exercice précédent, 4,1% du total des ressources empruntées. Pour leur part,

les dépôts en monnaies ont progressé de 1 371 millions de francs or (hors opérations de pension). Globalement, le volume journalier moyen des monnaies empruntées a été supérieur de 2,5% à celui de 1999/2000, ce qui reflète dans une certaine mesure une tarification plus concurrentielle et une commercialisation plus active des produits financiers de la BRI.

La hausse des fonds empruntés en monnaies s'explique principalement par la progression des placements en dollars EU et, à un degré moindre, en euros. La monnaie américaine représentait, au 31 mars 2001, 66,9% du total des fonds empruntés en monnaies, contre 65,3% sur l'exercice précédent, et la part de l'euro est passée durant la même période de 19,4% à 20,7%.

Les dépôts des banques centrales et autres autorités monétaires ont augmenté, de 60 667 millions à 64 687 millions de francs or, ce qui représente 96,2% du total des fonds empruntés en monnaies (hors opérations de pension) à fin mars 2001, contre 92,1% lors de l'exercice précédent. Les apports des autres déposants (essentiellement des institutions internationales) se sont élevés à 3 578 millions de francs or, contre 5 236 millions au 31 mars 2000. La clientèle de la BRI cherchant de plus en plus à accroître le rendement de ses placements, leur échéance moyenne auprès de la BRI a eu nettement tendance à s'allonger.

### *Actif*

Les fonds déposés auprès de la BRI sont placés sur le marché, essentiellement auprès de banques commerciales bénéficiant d'une excellente réputation sur le plan mondial et par achats de titres d'État à court terme. Depuis l'ouverture de la Trésorerie régionale de Hong-Kong, à l'automne dernier, la BRI a sensiblement développé ses opérations avec des banques et institutions financières en Asie. La Banque accorde également des crédits à court terme, assortis normalement de garanties, aux banques centrales. Les risques de crédit, de transformation et de marché liés aux opérations financières de la BRI à Bâle et à Hong-Kong sont rigoureusement suivis par une unité distincte de contrôle des risques, qui rend compte directement au Directeur Général Adjoint. La BRI s'attache particulièrement à assurer en permanence un degré de liquidité suffisant pour répondre efficacement aux besoins imprévus de sa clientèle.

Les placements en monnaies se sont inscrits à 71 636 millions de francs or au 31 mars 2001, contre 71 127 millions un an auparavant, et recouvrent 210 millions de francs or sous forme d'avances à des banques centrales. Les avoirs en or de la Banque ont légèrement augmenté au cours de l'exercice, passant de 3 506 millions de francs or à 3 521 millions sous l'effet de la progression des dépôts reçus.

Hormis l'encaisse de 192 tonnes d'or, les fonds propres de la Banque sont détenus en grande partie sous forme de titres liquides émis par les gouvernements des principaux pays industriels; une certaine diversification s'est cependant opérée en faveur d'instruments de crédit de premier rang et de titres d'institutions internationales.

La Banque utilise également divers produits dérivés, en vue d'optimiser la gestion de ses fonds propres et de couvrir les risques sur ses fonds

empruntés (note 10a afférente aux comptes). Ainsi, la tendance, déjà mentionnée ci-dessus, de la clientèle à allonger les échéances a incité la Banque à recourir davantage aux contrats à terme et contrats d'échange sur taux d'intérêt.

## 6. Bénéfice net et répartition

Les comptes du 71<sup>e</sup> exercice clos le 31 mars 2001 font ressortir un bénéfice net de 271,7 millions de francs or, contre 307,8 millions pour l'exercice 1999/2000. Le produit du placement des fonds propres a augmenté, en raison de la hausse moyenne des rendements d'intérêts par rapport à l'exercice précédent. Le revenu sous-jacent des opérations sur fonds empruntés est semblable à l'an passé. Toutefois, des pertes comptables substantielles se sont matérialisées, la clientèle banques centrales ayant géré activement son portefeuille d'instruments BRI lorsque les taux d'intérêt ont fléchi durant les derniers mois de l'exercice et ont accru la valeur de marché de leurs créances sur la BRI. En termes économiques, ces pertes sont compensées par des gains non matérialisés sur les actifs correspondant aux ressources empruntées et opérations de hors-bilan de la Banque, qui, conformément aux conventions comptables de la BRI, ne sont pas comptabilisés dans le compte de profits et pertes. Ces pertes s'inverseront d'ici à l'échéance initiale des créances concernées. Enfin, le Conseil d'administration a décidé que, comme le niveau actuel de la Provision pour risques bancaires et autres éventualités était suffisant, un transfert à cette provision n'est pas nécessaire.

Le résultat du présent exercice est indiqué après déduction de 67,0 millions de francs or au titre des frais d'administration, amortissements inclus, contre un montant de 68,8 millions pour le précédent exercice, ce qui représente une baisse de 3%. En termes de francs suisses, monnaie dans laquelle est opéré le règlement de la plupart des dépenses de la Banque, les frais d'administration se sont accrus de 6%. Au sein de cette catégorie, les amortissements ont augmenté de 18% en francs suisses (et de 8% en francs or), en raison de la poursuite des investissements de la Banque dans le domaine notamment des technologies de l'information, en particulier pour l'amélioration des systèmes bancaires électroniques et l'équipement de la nouvelle salle des opérations, à Hong-Kong.

En application de l'article 51 des Statuts, il est proposé que le bénéfice net de 271,7 millions de francs or soit réparti par l'Assemblée générale de la manière suivante:

- i) 48,6 millions de francs or pour le paiement d'un dividende de 360 francs suisses par action. Il convient de noter que le dividende sera payé sur 452 113 actions. Le nombre des actions émises et libérées avant l'opération de retrait est de 529 165. Sur ce nombre, 77 052 sont des actions propres, qui comprennent 74 952 actions reprises d'anciens actionnaires privés et de banques centrales et 2 100 autres actions. Aucun dividende ne sera versé sur les actions propres;
- ii) 44,6 millions de francs or au Fonds de réserve générale;
- iii) 3,0 millions de francs or au Fonds spécial de réserve de dividendes;



iv) 175,5 millions de francs or, représentant le solde du bénéfice net disponible, au Fonds de réserve libre que le Conseil d'administration peut utiliser pour tout objet conforme aux dispositions des Statuts.

Le Conseil d'administration a proposé que le dividende mentionné ci-dessus soit payé le 1<sup>er</sup> juillet 2001 aux actionnaires inscrits sur les registres de la Banque à la date du 20 juin 2001.

Les comptes de la Banque ont été dûment vérifiés par les services de PricewaterhouseCoopers AG, qui ont confirmé que le bilan et le compte de profits et pertes, y compris les notes afférentes, donnent une présentation sincère et régulière de la situation financière de la Banque au 31 mars 2001 ainsi que des résultats de ses opérations pour l'exercice clos à cette date. Leur rapport figure immédiatement après les comptes.

## 7. Modification des Statuts de la Banque

### *Reprise des actions en mains privées*

Comme cela a été annoncé le 11 septembre 2000, une Assemblée générale extraordinaire (AGE) de la Banque tenue le 8 janvier 2001 a décidé, sur recommandation du Conseil d'administration, de réserver, à l'avenir, le droit de détenir des actions de la BRI exclusivement aux banques centrales. En conséquence, l'AGE a approuvé une modification des Statuts de la Banque portant rachat obligatoire par la BRI de la totalité de ses actions en mains privées, contre paiement d'une indemnité de 16 000 francs suisses par action (soit environ \$EU 9 950 au cours de change du 8 janvier 2001).

Le montant de l'indemnité de 16 000 francs suisses payable aux actionnaires privés représentait une prime de 95–155% par rapport aux cours de clôture du dernier jour de cotation, en septembre 2000, précédant l'annonce de l'opération proposée; les cours se situaient alors respectivement à 8 195, 7 800 et 6 273 francs suisses pour les actions des émissions américaine, belge et française soumises au rachat obligatoire. Le montant de l'indemnité a été déterminé par le Conseil, puis établi par l'AGE, sur la base de l'évaluation et des recommandations de la banque d'affaires internationale JP Morgan & Cie, qui a procédé à une analyse de valorisation multicritère. De son côté, le cabinet d'expertise comptable Barbier Frinault & Associés (Arthur Andersen), en qualité d'expert indépendant, a confirmé le caractère équitable de l'indemnité offerte.

Les raisons qui ont conduit la Banque à procéder au rachat obligatoire sont essentiellement de deux ordres. Premièrement, l'existence d'un petit nombre d'actionnaires privés dont l'intérêt est avant tout financier devenait de plus en plus incompatible avec la mission internationale d'intérêt public de la BRI et avec le développement futur de l'organisation. En effet, la BRI a principalement pour objet de favoriser la coopération entre banques centrales et donc de contribuer à la stabilisation du système financier mondial; la maximisation des rendements des placements financiers de ses actionnaires ne constitue donc pas un objectif majeur. Deuxièmement, les marchés des actions BRI souffraient d'imperfections irrémédiables: les titres en mains privées appartenaient à trois émissions non fongibles (la totalité de l'émission

américaine et une partie des émissions française et belge); ils faisaient l'objet, sur deux places boursières, d'un faible volume de négociation; et les Statuts de la Banque imposent de lourdes procédures pour le transfert d'actions.

Afin de procéder au rachat obligatoire de toutes les actions en mains privées, les articles 6, 12 et 15 à 18 des Statuts de la Banque ont été modifiés, de façon à réserver exclusivement aux banques centrales le droit de détenir des actions de la BRI. En outre, une disposition transitoire insérée dans les Statuts, article 18 bis, opère la radiation des actionnaires privés inscrits sur les registres de la Banque et le paiement à ces actionnaires d'une indemnité de 16 000 francs suisses par action. Le nouvel article prévoit également la redistribution des actions détenues par la BRI entre les banques centrales actionnaires, selon des modalités à déterminer ultérieurement par le Conseil. Comme, simultanément, les banques centrales possédant des actions BRI d'une émission autre que celle de leur pays se sont vu offrir la possibilité de vendre ces actions à la Banque pour le même montant de 16 000 francs suisses par action, la Banque a racheté 74 952 de ses actions.

Les modifications statutaires effectuées pour mener à bien l'opération se fondent sur les règles juridiques particulières (notamment Charte constitutive et Statuts) applicables à la BRI en sa qualité d'organisation internationale. L'article 54 des Statuts de la Banque, en particulier, dispose que le Tribunal arbitral prévu par l'Accord de La Haye est seul compétent pour connaître des différends soulevés par l'opération, s'agissant de l'interprétation ou de l'application des Statuts. Un petit nombre d'anciens actionnaires privés, contestant le montant de l'indemnité à verser et les méthodes d'évaluation choisies, ont intenté action contre la Banque soit devant le Tribunal arbitral, soit devant des juridictions nationales. La BRI a demandé que l'ensemble de ces actions soient portées devant le Tribunal arbitral de La Haye.

### *Autres questions*

Outre les modifications statutaires visant la reprise des actions de la Banque en mains privées, l'AGE a approuvé la modification de l'article 40 des Statuts concernant le titre en allemand et en anglais du Directeur Général Adjoint ainsi que celle de l'article 45 des Statuts au sujet de la détermination de la date de l'Assemblée générale ordinaire.

## **8. Modifications dans la composition du Conseil d'administration**

Lors de sa séance de juin 2000, le Conseil a réélu Nout H. E. M. Wellink, Président de la Nederlandsche Bank, membre du Conseil d'administration pour une nouvelle période de trois ans se terminant le 30 juin 2003.

En septembre 2000, Alan Greenspan, Président du Conseil des gouverneurs du Système de Réserve fédérale, a reconduit William J. McDonough dans ses fonctions de membre du Conseil d'administration pour une nouvelle période de trois ans prenant fin le 12 septembre 2003. Lors de la même séance, le Conseil a réélu Masaru Hayami, Gouverneur de la Banque du Japon, en qualité d'administrateur pour un nouveau mandat de trois ans expirant le 12 septembre 2003.

En novembre 2000, Jean-Claude Trichet, Gouverneur de la Banque de France, a reconduit Hervé Hannoun dans ses fonctions de membre du Conseil d'administration pour une nouvelle période de trois ans se terminant le 27 novembre 2003.

Fin décembre 2000, le départ en retraite de Hans Meyer, en tant que Président de la Banque Nationale Suisse, a laissé vacant son siège d'administrateur de la BRI. Le Conseil a élu Jean-Pierre Roth, successeur de M. Meyer à la Banque Nationale Suisse, membre du Conseil d'administration à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2001 pour la durée restant à courir du mandat de M. Meyer, c'est-à-dire jusqu'à fin mars 2001. En mars 2001, M. Roth a été réélu jusqu'au 31 mars 2004.

En septembre 2000, Gordon Thiessen, Gouverneur de la Banque du Canada, a été réélu membre du Conseil d'administration jusqu'au 12 septembre 2003. Toutefois, en raison du départ en retraite de M. Thiessen, qui a laissé vacant son siège d'administrateur de la BRI à la fin de janvier 2001, le Conseil a élu son successeur aux fonctions de Gouverneur de la Banque du Canada, David Dodge, membre du Conseil d'administration pour la durée restant à courir du mandat de M. Thiessen, soit jusqu'au 12 septembre 2003.

Antonio Fazio, Gouverneur de la Banque d'Italie, a nommé Bruno Bianchi pour être son premier Suppléant, à compter de juillet 2000, en remplacement de Carlo Santini. Guy Quaden, Gouverneur de la Banque Nationale de Belgique, a choisi Peter Praet pour succéder à Jean-Jacques Rey comme premier Suppléant à partir d'octobre 2000.

En ce qui concerne la Haute Direction de la Banque, Guy Noppen et Marten de Boer, Directeurs, ont pris leur retraite respectivement fin septembre 2000 et fin mars 2001. Peter Dittus a été nommé Secrétaire Général Adjoint à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2000.



# Bilan et compte de profits et pertes

au 31 mars 2001

## Bilan au 31 mars 2001

(en millions de francs or – voir note 2a afférente aux comptes)

2000	Actif	2001
	<b>Or</b>	
2 265,4	Détenu en barres	2 195,3
1 240,4	Dépôts à terme et avances	1 325,8
3 505,8		3 521,1
11,4	Espèces en caisse et avoirs bancaires à vue	20,3
7 853,9	Bons du Trésor	4 597,8
	<b>Dépôts à terme et avances en monnaies</b>	
32 401,0	À 3 mois au maximum	27 894,8
9 452,9	À plus de 3 mois	16 901,6
41 853,9		44 796,4
	<b>Titres acquis dans le cadre de pensions</b>	
1 268,1	À 3 mois au maximum	3 882,0
	<b>Titres du secteur public et autres titres à terme</b>	
4 295,8	À 3 mois au maximum	4 490,3
15 844,1	À plus de 3 mois	13 849,2
20 139,9		18 339,5
120,7	Terrains, immeubles et équipement	113,2
82,0	Divers	783,7
74 835,7		76 054,0

Le classement de certains éléments de l'actif et du passif assortis d'une facilité de remboursement anticipé a été modifié par rapport au 31 mars 2000, de manière à refléter pleinement leur échéance contractuelle résiduelle.

Après  
répartition du bénéfice  
net de l'exercice

Avant  
répartition du bénéfice  
net de l'exercice

2000	Passif	2001	
330,7	Capital	330,7	330,7
2 911,6	Réserves	2 911,6	3 134,7
	Actions propres	(384,0)	(384,0)
191,9	Compte des différences d'évaluation	56,0	56,0
	Dépôts (or)		
2 240,3	À vue	2 178,1	2 178,1
197,5	À 3 mois au maximum	282,5	282,5
382,4	À plus de 3 mois	381,7	381,7
2 820,2		2 842,3	2 842,3
	Dépôts (monnaies)		
3 423,2	À vue	2 690,5	2 690,5
39 244,7	À 3 mois au maximum	28 204,1	28 204,1
23 235,8	À plus de 3 mois	36 380,2	36 380,2
65 903,7		67 274,8	67 274,8
	Titres cédés dans le cadre de pensions		
103,0	À 3 mois au maximum	990,6	990,6
2 519,9	Divers	1 760,3	1 760,3
	Compte de profits et pertes	271,7	
54,7	Dividende payable le 1 <sup>er</sup> juillet		48,6
74 835,7		76 054,0	76 054,0

# Compte de profits et pertes

pour l'exercice clos le 31 mars 2001  
(en millions de francs or)

	2000	2001
Intérêts, escomptes et autres produits d'exploitation	4 222,4	5 532,0
Moins: charges d'intérêts et d'escomptes	3 845,8	5 193,3
Intérêts nets et autres produits d'exploitation	376,6	338,7
Moins: frais d'administration		
Conseil d'administration	1,2	1,1
Direction et personnel	40,6	39,3
Dépenses de bureau et dépenses diverses	19,4	18,5
Frais d'administration avant amortissements	61,2	58,9
Amortissements	7,6	8,1
	68,8	67,0
Bénéfice net de l'exercice	307,8	271,7
<p>Le Conseil d'administration recommande à l'Assemblée générale ordinaire de répartir le bénéfice net de l'exercice clos le 31 mars 2001 comme suit, en application de l'article 51 des Statuts:</p>		
Dividende: 360 francs suisses par action sur 452 113 actions		48,6
340 francs suisses par action sur 517 165 actions	54,5	
sur 12 000 actions nouvellement émises (au prorata à compter de la date de valeur de la souscription)	0,2	
	54,7	48,6
	253,1	223,1
Transfert au Fonds de réserve générale	50,6	44,6
	202,5	178,5
Transfert au Fonds spécial de réserve de dividendes	3,0	3,0
	199,5	175,5
Transfert au Fonds de réserve libre	199,5	175,5
	-	-



# Évolution du capital et des réserves de la Banque

au cours de l'exercice clos le 31 mars 2001

(en millions de francs or)

## I. Capital

	Nombre d'actions	Francs or (millions)
Actions de 2 500 francs or, libérées de 25%:		
Solde au 31 mars 2000 tel qu'il apparaît au bilan	529 165	330,7
Solde au 31 mars 2001 tel qu'il apparaît au bilan	529 165	330,7

Voir point 7 des notes afférentes aux comptes.

## II. Évolution des fonds de réserve

	Fonds de réserve légale	Fonds de réserve générale	Fonds spécial de réserve de dividendes	Fonds de réserve libre	Total des fonds de réserve
Soldes au 31 mars 2000, après répartition du bénéfice net de l'exercice 1999/2000	33,1	1 259,1	68,5	1 550,9	2 911,6
À ajouter: répartition du bénéfice net au titre de l'exercice 2000/01	–	44,6	3,0	175,5	223,1
Soldes au 31 mars 2001 tels qu'ils apparaissent au bilan	33,1	1 303,7	71,5	1 726,4	3 134,7

## III. Capital et fonds de réserve au 31 mars 2001 (après répartition) représentés par des:

	Capital	Fonds de réserve	Total capital et réserves
Avoirs nets en			
Or	330,7	331,0	661,7
Monnaies	–	2 803,7	2 803,7
Soldes au 31 mars 2001 tels qu'ils apparaissent au bilan	330,7	3 134,7	3 465,4

# Notes afférentes aux comptes

pour l'exercice clos le 31 mars 2001

(en millions de francs or)

## 1. Introduction

La Banque des Règlements Internationaux (BRI) est une institution financière internationale constituée en application des accords de La Haye du 20 janvier 1930. Le siège social de la Banque est situé à Bâle, Suisse. Comme le précise l'article 3 de ses Statuts, la Banque a pour objet de favoriser la coopération des banques centrales, de fournir des facilités additionnelles pour les opérations financières internationales et d'agir comme mandataire (trustee) ou comme agent en ce qui concerne les règlements financiers internationaux. Quarante-neuf banques centrales sont actuellement membres de la Banque et exercent les droits de représentation et de vote aux Assemblées générales en proportion du nombre d'actions de la BRI émises dans leur pays respectif. Le Conseil d'administration de la Banque est composé des gouverneurs des banques centrales d'Allemagne, de Belgique, du Canada, des États-Unis d'Amérique, de France, d'Italie, du Japon, des Pays-Bas, du Royaume-Uni, de Suède et de Suisse ainsi que d'administrateurs nommés de six de ces pays.

Les comptes de l'exercice 2000/01 sont présentés sous une forme approuvée par le Conseil d'administration, conformément à l'article 49 des Statuts de la Banque.

## 2. Principales conventions comptables

### *a) Unité de compte et conversion des positions en monnaies*

L'unité de compte de la Banque est le franc or, qui équivaut à \$EU 1,94149... . L'article 4 des Statuts de la Banque définit le franc or (en abrégé FO) comme représentant 0,29032258... gramme d'or fin. Les éléments correspondant à des créances en or sont convertis en francs or sur la base de leur poids d'or fin. Les éléments libellés en dollars EU sont convertis en francs or sur la base d'un cours de \$EU 208 l'once d'or fin (ce cours a été établi par le Conseil d'administration de la Banque en 1979 et donne le facteur de conversion de FO 1 = \$EU 1,94149...). Les éléments exprimés en autres monnaies sont convertis en dollars EU aux cours de change au comptant du marché à la date de clôture du bilan, les soldes en dollars EU obtenus étant ensuite convertis en francs or.

Les différences de change résultant de la conversion des actifs et passifs libellés en monnaies autres que le dollar EU sont portées au compte des différences d'évaluation.

Le solde net résultant des différences de change au titre de la conversion des contrats à terme et contrats d'échange est inclus à l'actif ou au passif sous Divers.

*b) Base d'évaluation et détermination du bénéfice*

Sauf indication contraire, les comptes de la Banque sont établis sur la base des coûts d'origine et les produits et charges sont enregistrés selon le principe de la comptabilité d'exercice. Les profits et pertes sont déterminés sur une base mensuelle, convertis en dollars EU aux cours de change au comptant du marché à chaque fin de mois et transcrits en francs or comme précisé précédemment; les bénéfices mensuels ainsi calculés sont additionnés sur l'exercice.

Les profits et pertes résultant de la vente de titres de placement sont portés au compte d'égalisation des ventes de titres, inclus au passif sous Divers. Les soldes créditeurs cumulés sur ce compte sont amortis au compte de profits et pertes sur une période correspondant à l'échéance moyenne résiduelle du portefeuille-titres de la Banque; un solde débiteur net en fin d'exercice serait immédiatement imputé au compte de profits et pertes.

*c) Or*

Les éléments d'actif et de passif en or sont indiqués sur la base de leur poids d'or fin.

*d) Bons du Trésor; titres du secteur public et autres titres à terme*

Les bons du Trésor et titres du secteur public et autres titres à terme sont indiqués à leur coût d'acquisition, augmenté éventuellement des intérêts courus et ajusté pour tenir compte de l'amortissement de la prime ou de l'escompte sur la durée de vie résiduelle; les produits d'intérêts et d'escomptes incluent cet amortissement.

*e) Dépôts à terme et avances en monnaies*

Les dépôts à terme et avances sont indiqués à leur valeur de principal, augmentée des intérêts courus.

*f) Titres acquis dans le cadre de pensions*

Les titres acquis dans le cadre de pensions sont indiqués au montant avancé à la contrepartie, augmenté des intérêts courus.

*g) Terrains, immeubles et équipement*

Le coût des terrains, immeubles et équipement de la Banque est comptabilisé en tant qu'actif. Il est amorti sur une base linéaire par rapport à la durée d'utilité prévue des actifs concernés:

Terrains – aucun amortissement.

Immeubles – 50 ans.

Installations et machines des immeubles – 15 ans.

Équipement en technologies de l'information (TI) – 4 ans.

Autre équipement – 4 à 10 ans.

#### *h) Compte des différences d'évaluation*

Le compte des différences d'évaluation recense l'incidence des différences de change telles qu'elles sont décrites précédemment sous a); ces variations d'évaluation concernent essentiellement la partie des fonds propres de la Banque détenue en monnaies autres que le dollar EU.

#### *i) Dépôts*

Les dépôts sont des créances comptables sur la Banque et sont indiqués à leur valeur de principal, augmentée des intérêts courus. Certaines créances sont émises avec escompte par rapport à la valeur payable à l'échéance du dépôt; dans ce cas, le traitement comptable est analogue à celui qui s'applique aux titres à échéance fixe détenus par la Banque (voir ci-dessus, point d).

#### *j) Titres cédés dans le cadre de pensions*

Les titres cédés dans le cadre de pensions sont indiqués au montant reçu de la contrepartie, augmenté des intérêts courus.

#### *k) Provision pour risques bancaires et autres éventualités*

Chaque année, le Conseil d'administration revoit le niveau de cette provision, qui est incluse au passif sous Divers, et la renforce si nécessaire.

### 3. Encaisse-or

Le tableau ci-après montre la composition de l'encaisse-or de la Banque.

Actif	2000	2001
Barres détenues auprès de banques centrales	2 265,4	2 195,3
Dépôts à terme en or		
À 3 mois au maximum	261,4	372,0
À plus de 3 mois	979,0	953,8
	<u>3 505,8</u>	<u>3 521,1</u>

Au 31 mars 2001, l'encaisse-or appartenant en propre à la Banque s'élève à FO 661,7 millions, équivalant à 192 tonnes d'or fin (2000: FO 661,7 millions; 192 tonnes).

### 4. Bons du Trésor

La valeur du portefeuille de la Banque est la suivante:

	2000	2001
Valeur comptable	<u>7 853,9</u>	<u>4 597,8</u>

La valeur de marché, au 31 mars 2001, est de FO 4 601,1 millions (2000: FO 7 854,1 millions).

## 5. Titres du secteur public et autres titres à terme

La valeur du portefeuille de la Banque est la suivante:

	2000	2001
Valeur comptable	20 139,9	18 339,5

La valeur de marché, au 31 mars 2001, des titres du secteur public et autres titres à terme est de FO 18 558,4 millions (2000: FO 20 120,0 millions).

## 6. Terrains, immeubles et équipement

	Terrains et immeubles	Équipement TI et autre	Total
<b>Coût:</b>			
Solde d'ouverture au 1 <sup>er</sup> avril 2000	129,6	48,2	177,8
Dépenses d'investissement	0,9	4,1	5,0
Mises hors service et sorties		(18,6)	(18,6)
Variations de change	(4,7)	(1,8)	(6,5)
Coût au 31 mars 2001	125,8	31,9	157,7
<b>Amortissements:</b>			
Amortissements cumulés			
au 1 <sup>er</sup> avril 2000	28,3	28,8	57,1
Dotation aux amortissements			
pour l'exercice actuel	2,2	5,9	8,1
Mises hors service et sorties		(18,6)	(18,6)
Variations de change	(1,0)	(1,1)	(2,1)
Amortissements cumulés au 31 mars 2001	29,5	15,0	44,5
Valeur comptable nette au 31 mars 2001	96,3	16,9	113,2

Le coût des terrains de la Banque au 31 mars 2001 est de FO 22,9 millions (2000: FO 23,8 millions).

## 7. Capital

Le capital de la Banque est constitué ainsi:

	2000	2001
Capital autorisé:		
600 000 actions, de 2 500 francs or chacune	1 500,0	1 500,0
Capital émis: 529 165 actions libérées de 25%	1 322,9 330,7	1 322,9 330,7

- a) L'Assemblée générale extraordinaire du 8 janvier 2001 a modifié les Statuts de la Banque pour réserver le droit de détenir des actions BRI exclusivement aux banques centrales, en procédant ainsi à une reprise obligatoire de 72 648 actions des émissions américaine, belge et française détenues par des actionnaires privés (c'est-à-dire autres que banques centrales) contre une indemnité de 16 000 francs suisses par action. En ce qui concerne les actions de ces émissions détenues par des banques centrales autres que celles des trois pays d'émission, la Banque a repris aux mêmes conditions 2 304 actions, dont 500 après le 31 mars 2001. Le moment venu, le Conseil d'administration redistribuera ces actions aux banques centrales déjà membres de la manière qu'il jugera appropriée. Les droits de vote attachés à ces actions demeurent inchangés; ils continuent d'être exercés respectivement par les banques centrales américaine, belge et française.
- b) Le coût de la reprise de l'ensemble des 74 952 actions ci-dessus, qui s'élève à FO 384,0 millions, apparaît au bilan comme passif négatif sous «Actions propres».
- c) Le nombre d'actions ouvrant droit au paiement du dividende pour l'exercice 2000/01 est ainsi obtenu:

Capital émis	529 165
Moins: actions propres	
Provenant d'actionnaires privés et de banques centrales	74 952
Autres	2 100
Nombre total d'actions ouvrant droit à dividende	<u>452 113</u>

## 8. Réserves

Les réserves de la Banque sont ainsi constituées:

	2000	2001
Fonds de réserve légale	33,1	33,1
Fonds de réserve générale	1 259,1	1 303,7
Fonds spécial de réserve de dividendes	68,5	71,5
Fonds de réserve libre	1 550,9	1 726,4
	<u>2 911,6</u>	<u>3 134,7</u>

Les dotations annuelles aux divers fonds de réserve sont régies par l'article 51 des Statuts de la Banque. Les montants transférés sont également indiqués dans le tableau intitulé «Évolution des fonds de réserve».

## 9. Dépôts

Les dépôts en or placés auprès de la Banque proviennent exclusivement de banques centrales. La composition des dépôts en monnaies placés auprès de la Banque est la suivante:

	2000	2001
Banques centrales		
À vue	3 351,8	2 293,7
À 3 mois au maximum	50 119,9	27 176,4
À plus de 3 mois	7 195,8	35 216,9
Autres déposants		
À vue	71,4	396,8
À 3 mois au maximum	5 164,8	1 027,7
À plus de 3 mois	0,0	1 163,3
	65 903,7	67 274,8

## 10. Éléments de hors-bilan

### a) *Instruments dérivés*

Dans le cadre normal de ses activités, la Banque participe à des transactions financières de hors-bilan portant sur contrats de change à terme, contrats d'échange de devises et de taux d'intérêt, contrats de taux à terme, instruments financiers à terme et options. Ces instruments sont utilisés pour couvrir les risques de taux d'intérêt et de change de la Banque sur ses actifs et passifs et pour gérer la duration de ses actifs liquides. Dans l'analyse de ses engagements de hors-bilan, la Banque applique les mêmes critères de crédit que pour tous les autres placements.

#### Montant du principal notionnel

	2000	2001
Contrats de change		
Terme et swaps cambistes	9 291,3	11 542,4
Contrats d'échange	2 259,3	1 776,1
Contrats de taux		
Contrats d'échange	9 842,5	41 012,6
Terme et instruments à terme	15 629,6	21 864,3

Le montant notionnel (ou valeur contractuelle) des divers instruments dérivés reflète le degré d'activité de la Banque sur leurs marchés respectifs mais ne fournit aucune indication sur les risques de crédit ou de marché qu'elle encourt. La valeur de remplacement brute de l'ensemble des contrats faisant ressortir un gain aux prix courants du marché au 31 mars 2001 s'inscrit à FO 1 476,1 millions (2000: FO 354,4 millions).

### b) *Transactions fiduciaires*

Les transactions fiduciaires, bien que réalisées au nom de la Banque, ne sont pas incluses dans le bilan, étant donné qu'elles sont effectuées pour le compte et au risque de sa clientèle.

	2000	2001
Valeur nominale des titres conservés en dépôt	7 093,0	8 400,5
Or détenu sous dossier	666,1	700,3

*c) Système de pensions et Plan d'épargne du personnel*

La Banque dispose d'un Système de pensions et d'un Plan d'épargne. Les deux fonds s'apparentent à des fonds fiduciaires n'ayant pas de personnalité juridique propre. Leurs actifs sont gérés par la Banque au seul profit des membres actuels et anciens du personnel qui participent aux deux dispositifs. Tous les paiements dans le cadre de ces systèmes sont imputés au fonds concerné.

La Banque est tenue de maintenir un ratio de couverture minimal de 105% pour les deux fonds; elle est responsable en dernier ressort de toutes les prestations dues au titre du Système de pensions et du Plan d'épargne. La part des contributions aux fonds incombant à la Banque au titre du service courant est incluse chaque mois dans ses frais d'administration.

Au 31 mars 2001, la valeur de marché des actifs nets du Fonds de pension s'élève à FO 256,3 millions (2000: FO 266,7 millions), soit un ratio de couverture de 117% (2000: 125%) par rapport à la valeur actuarielle annuelle la plus récente des obligations incombant au fonds au 30 septembre 2000. La valeur de marché des actifs nets du Fonds d'épargne s'inscrit à FO 23,8 millions au 31 mars 2001 (2000: FO 23,8 millions), ce qui représente un ratio de couverture de 102% (2000: 105%) par rapport aux exigibilités du système à cette date. Si ce ratio reste inchangé au 30 septembre 2001, prochain terme de l'exercice financier du Fonds d'épargne, la Banque sera tenue de verser au Fonds d'épargne une contribution additionnelle de FO 0,7 million. Les derniers comptes annuels des Fonds de pension et d'épargne se réfèrent à l'exercice clos le 30 septembre 2000.

## 11. Passifs éventuels

Certains ex-actionnaires privés ont exprimé leur mécontentement à l'égard du montant de l'indemnité qui leur est versée par la Banque en liaison avec la reprise obligatoire des actions non détenues par des banques centrales. Des procédures distinctes ont été entreprises auprès des Tribunaux fédéraux des États-Unis et une instance a été engagée devant le Tribunal arbitral de La Haye. La Banque a déclaré que, si le Tribunal arbitral décidait de relever l'indemnité, cette majoration s'appliquerait à toutes les actions reprises.



# Rapport des commissaires-vérificateurs

Rapport des commissaires-vérificateurs  
au Conseil d'administration et à l'Assemblée générale  
de la Banque des Règlements Internationaux, Bâle

Nous avons vérifié le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi que les notes afférentes, de la Banque des Règlements Internationaux. Le bilan et le compte de profits et pertes ont été préparés par la Direction de la Banque en conformité avec les Statuts et les principes d'évaluation décrits dans les notes sous «Principales conventions comptables». Notre responsabilité, au sens des Statuts de la Banque, est de formuler un avis, en toute indépendance, sur le bilan et le compte de profits et pertes fondé sur notre révision et de vous en faire part.

Notre révision a inclus la vérification par sondage de la justification des chiffres du bilan et du compte de profits et pertes et autres indications connexes. Nous avons obtenu toutes les informations et toutes les explications que nous avons demandées pour acquérir l'assurance que le bilan et le compte de profits et pertes ne contiennent pas d'erreur matérielle et nous sommes d'avis que notre révision forme une base adéquate pour notre appréciation.

À notre avis, le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi que les notes afférentes, ont été correctement établis et donnent une présentation sincère et régulière de la situation financière de la Banque des Règlements Internationaux au 31 mars 2001 et des résultats de ses opérations pour l'exercice clos à cette date et se trouvent donc en conformité avec les Statuts de la Banque.

PricewaterhouseCoopers AG

Ralph R. Reinertsen

Anthony W. Travis

Bâle, le 2 mai 2001

# Synthèse du bilan sur les cinq derniers exercices

(en millions de francs or)

	Exercice clos le 31 mars				
	1997	1998	1999	2000	2001
<b>Or</b>					
<i>Détenu en barres</i>	3 547,3	3 037,1	2 801,5	2 265,4	2 195,3
<i>Dépôts à terme et avances</i>	956,7	1 122,4	1 077,2	1 240,4	1 325,8
	4 504,0	4 159,5	3 878,7	3 505,8	3 521,1
<b>Espèces en caisse et avoirs bancaires à vue</b>	384,4	7,8	8,3	11,4	20,3
<b>Bons du Trésor</b>	2 813,4	1 863,9	7 314,0	7 853,9	4 597,8
<b>Dépôts à terme et avances en monnaies</b>	42 355,1	34 862,2	32 423,0	41 853,9	44 796,4
<b>Titres acquis dans le cadre de pensions</b>	884,2	2 781,0	276,0	1 268,1	3 882,0
<b>Titres du secteur public et autres titres à terme</b>	15 651,1	18 517,1	22 167,9	20 139,9	18 339,5
<b>Terrains, immeubles et équipement</b>	–	–	124,7	120,7	113,2
<b>Actif divers</b>	200,8	258,7	44,5	82,0	783,7
<b>Actif total</b>	66 793,0	62 450,2	66 237,1	74 835,7	76 054,0
<b>Capital libéré</b>	323,2	323,2	323,2	330,7	330,7
<b>Réserves (après répartition du bénéfice net de l'exercice)</b>					
<i>Fonds de réserve légale</i>	32,3	32,3	32,3	33,1	33,1
<i>Fonds de réserve générale</i>	974,9	1 016,3	1 156,4	1 259,1	1 303,7
<i>Fonds spécial de réserve de dividendes</i>	59,5	62,5	65,5	68,5	71,5
<i>Fonds de réserve libre</i>	995,1	1 157,4	1 351,4	1 550,9	1 726,4
	2 061,8	2 268,5	2 605,6	2 911,6	3 134,7
<b>Actions propres</b>					(384,0)
<b>Compte des différences d'évaluation</b>	351,1	247,2	265,4	191,9	56,0
<b>Dépôts</b>					
<i>Or</i>	3 836,4	3 473,7	3 192,6	2 820,2	2 842,3
<i>Monnaies</i>	57 585,6	54 023,6	57 705,8	65 903,7	67 274,8
	61 422,0	57 497,3	60 898,4	68 723,9	70 117,1
<b>Titres cédés dans le cadre de pensions</b>	674,8	30,7	121,5	103,0	990,6
<b>Système de pensions du personnel</b>	252,6	257,0	–	–	–
<b>Passif divers</b>	1 658,7	1 773,7	1 965,6	2 519,9	1 760,3
<b>Dividende</b>	48,8	52,6	57,4	54,7	48,6
<b>Passif total</b>	66 793,0	62 450,2	66 237,1	74 835,7	76 054,0

# Synthèse du compte de profits et pertes sur les cinq derniers exercices

(en millions de francs or)

Exercice clos le 31 mars	1997	1998	1999	2000	2001
Intérêts nets et autres produits d'exploitation	263,8	314,9	370,4	376,6	338,7
<b>Moins: frais d'administration</b>					
<i>Conseil d'administration</i>	1,3	1,3	1,3	1,2	1,1
<i>Direction et personnel</i>	42,9	39,4	40,9	40,6	39,3
<i>Dépenses de bureau et dépenses diverses</i>	16,3	15,0	18,6	19,4	18,5
Frais d'administration avant amortissements	60,5	55,7	60,8	61,2	58,9
<i>Amortissements</i>	–	–	6,0	7,6	8,1
	60,5	55,7	66,8	68,8	67,0
<b>Excédent net d'exploitation</b>	203,3	259,2	303,6	307,8	271,7
<b>Moins: montants transférés à la</b>					
<i>Provision pour frais d'administration exceptionnels</i>	3,0	–	–	–	–
<i>Provision pour la modernisation des locaux et     le renouvellement de l'équipement</i>	6,0	–	–	–	–
	9,0	–	–	–	–
<b>Bénéfice net de l'exercice</b>	194,3	259,2	303,6	307,8	271,7
<b>Dividende</b>	48,8	52,6	57,4	54,7	48,6
	145,5	206,6	246,2	253,1	223,1
<b>Transfert au Fonds de réserve générale</b>	41,0	41,3	49,2	50,6	44,6
	104,5	165,3	197,0	202,5	178,5
<b>Transfert au Fonds spécial de réserve de dividendes</b>	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0
	101,5	162,3	194,0	199,5	175,5
<b>Transfert au Fonds de réserve libre</b>	101,5	162,3	194,0	199,5	175,5
	–	–	–	–	–

## Conseil d'administration

Urban Bäckström, Stockholm  
Président du Conseil d'administration,  
Président de la Banque

Lord Kingsdown, Londres  
Vice-Président

Vincenzo Desario, Rome  
David Dodge, Ottawa  
Antonio Fazio, Rome  
Sir Edward George, Londres  
Alan Greenspan, Washington  
Hervé Hannoun, Paris  
Masaru Hayami, Tokyo  
William J. McDonough, New York  
Guy Quaden, Bruxelles  
Jean-Pierre Roth, Zurich  
Hans Tietmeyer, Francfort-sur-le-Main  
Jean-Claude Trichet, Paris  
Alfons Verplaetse, Bruxelles  
Nout H. E. M. Wellink, Amsterdam  
Ernst Welteke, Francfort-sur-le-Main

### *Suppléants*

Bruno Bianchi ou Stefano Lo Faso, Rome  
Roger W. Ferguson ou Karen H. Johnson, Washington  
Jean-Pierre Patat ou Marc-Olivier Strauss-Kahn, Paris  
Ian Plenderleith ou Clifford Smout, Londres  
Peter Praet ou Jan Smets, Bruxelles  
Jürgen Stark ou Stefan Schönberg, Francfort-sur-le-Main

### *Sous-comités du Conseil d'administration*

Comité consultatif  
Comité d'audit

présidés l'un et l'autre par Lord Kingsdown, Londres

## Haute Direction de la Banque

Andrew Crockett	Directeur Général
André Icard	Directeur Général Adjoint
Gunter D. Baer	Secrétaire Général, Chef de Département
William R. White	Conseiller économique, Chef du Département monétaire et économique
Robert D. Sleeper	Chef du Département bancaire
Renato Filosa	Directeur, Département monétaire et économique
Mario Giovanoli	Conseiller juridique, Directeur
Günter Pleines	Chef Adjoint du Département bancaire
Peter Dittus	Secrétaire Général Adjoint
Josef Tošovský	Président, Institut pour la stabilité financière

